



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/354
18 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 99 d) de l'ordre du jour provisoire*

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : APPLICATION DES DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT

Mesures prises aux échelons international, régional
et national en vue d'appliquer le Programme d'action
pour le développement durable des petits États
insulaires en développement

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 4	3
I. EXÉCUTION À L'ÉCHELON INTERNATIONAL	5 - 34	4
A. Premier examen du Programme d'action par la Commission du développement durable	5	4
B. Exécution par les organes et organismes des Nations Unies	6 - 34	4
II. APPLICATION AU NIVEAU RÉGIONAL	35 - 46	12
A. La région de l'Afrique	36 - 38	13
B. La région des Caraïbes	39 - 42	13
C. La région de l'Asie et du Pacifique	43 - 46	14

* A/51/150.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
III. PROGRÈS FAITS DANS L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION AU NIVEAU NATIONAL	47 - 62	15
A. La région de l'Afrique	48 - 51	15
B. La région des Caraïbes	52 - 55	16
C. La région de l'Asie et du Pacifique	56 - 61	18
D. La Méditerranée	62	19
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	63 - 67	20
A. Conclusions	63 - 65	21
B. Recommandations concernant les mesures à prendre	66 - 67	21

Annexes

I. Liste des petits États insulaires en développement et des zones assimilées	22
II. Liste des organisations et des gouvernements qui ont répondu à la demande d'informations aux fins du présent rapport	24

INTRODUCTION

1. À sa cinquantième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 50/116, dans laquelle elle a notamment demandé aux gouvernements, ainsi qu'aux organes, organisations et organismes des Nations Unies et aux autres organismes compétents, de continuer d'assurer efficacement le suivi du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement¹. Dans ce contexte, elle a également engagé le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à appliquer toutes les dispositions relatives au programme d'assistance technique (SIDS/TAP) et au réseau d'informatique pour les petits États insulaires en développement (SIDS/NET); a prié la CNUCED, en collaboration avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable, de préparer la réunion d'un groupe de haut niveau sur le commerce extérieur des États insulaires en développement; a prié le Secrétaire général de mettre au point un indice de vulnérabilité des petits États insulaires en développement. Le présent rapport a été établi en réponse à la demande de l'Assemblée, qui souhaitait qu'on lui rende compte, à sa cinquante et unième session, des mesures prises pour appliquer la résolution.

2. Le texte du présent rapport pourra être consulté sur le site web du Département de la coordination des politiques et du développement durable à l'adresse suivante : <http://www.un.org/DPCSD>. Les organismes des Nations Unies et les organismes extérieurs intéressés sont invités à fournir régulièrement des renseignements sur les initiatives qu'ils mettent en oeuvre pour appliquer le Programme d'action.

Méthodologie et structure

3. Les délibérations de la Commission du développement durable, à sa quatrième session, en 1996, lorsqu'elle a examiné pour la première fois le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires, ainsi que les décisions qu'elle a prises à cette occasion, ont été très utiles à l'établissement de ce rapport. Par ailleurs, les organes, organisations et organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales compétentes, ont été priés de fournir des renseignements à jour sur les activités qu'ils avaient entreprises dans le contexte du Programme d'action. Un certain nombre d'entre eux ont brièvement décrit les activités qu'ils avaient commencées depuis juin 1995, ces comptes rendus constituant la seule source d'information disponible à ce sujet. Le présent rapport ne revient pas sur les activités des organismes des Nations Unies présentées dans le rapport du Secrétaire général (A/50/422 et Add.1).

4. À la différence des précédents rapports présentés à l'Assemblée sur les mesures prises pour appliquer le Programme d'action, le présent rapport contient des renseignements sur les activités entreprises à l'échelon régional, par des organes régionaux intergouvernementaux extérieurs au système des Nations Unies, et à l'échelon national, par les gouvernements d'un certain nombre de petits États insulaires en développement.

I. EXÉCUTION À L'ÉCHELON INTERNATIONAL

A. Premier examen du Programme d'action par la Commission du développement durable

5. À sa quatrième session, en 1996, la Commission du développement durable a entrepris un premier examen du Programme d'action, conformément à la décision qu'elle avait prise à sa troisième session, en 1995. Elle a concentré son attention sur les domaines suivants : gestion des zones côtières, ressources touristiques, transport aérien, développement des télécommunications, gestion des catastrophes naturelles et écologiques, développement des ressources énergétiques, transport maritime, questions relatives au commerce des petits États insulaires en développement. Les résultats de l'examen figurent dans la décision 4/16 de la Commission².

B. Exécution par les organes et organismes des Nations Unies

6. En collaboration avec les responsables du Comité interorganisations sur le développement durable et la CNUCED, le Département a fourni un appui fonctionnel à la Commission, à sa quatrième session, pour faciliter son examen de la mise en oeuvre du Programme d'action. En réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/116, il a également inclus dans son programme de travail pour l'année 1996/97 l'établissement d'un indice de vulnérabilité des petits États insulaires en développement et la recherche de solutions pour mobiliser les ressources nécessaires en vue de l'application du Programme d'action.

7. On trouvera ci-après un compte rendu des activités entreprises depuis le milieu de l'année 1995 par les autres organes, organisations et organismes des Nations Unies dans les différents domaines d'activité.

1. Changements climatiques et élévation du niveau de la mer

8. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a signalé qu'il avait lancé des projets sur les répercussions des changements climatiques, à Antigua-et-Barbuda, et sur le renforcement du réseau marégraphique du système mondial d'observation des océans dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes en vue de compiler des éléments d'information sur l'élévation du niveau de la mer. Il a mis au point un modèle numérique pour évaluer les répercussions socio-économiques des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer sur les petits États insulaires en développement. Il a également continué d'aider les petits États insulaires en développement à faire face à ces problèmes en effectuant des études sur les répercussions des changements climatiques. Par ailleurs, durant la période considérée, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), en collaboration avec le PNUE, a achevé un examen des répercussions des changements climatiques sur les populations et les établissements humains des régions côtières. Il élabore actuellement un programme de formation sur le renforcement des capacités en matière de planification des établissements humains en fonction de l'élévation du niveau de la mer dans les petits États insulaires en développement.

/...

2. Catastrophes naturelles et écologiques

9. Au cours de l'année précédente, plusieurs activités nouvelles ont été entreprises dans ce domaine prioritaire. Le Département des affaires humanitaires de l'ONU et, en particulier, le Secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles ont fourni des éléments d'information qui ont été analysés dans le rapport du Secrétaire général examiné par la Commission à sa quatrième session, et établi l'additif au rapport sur les catastrophes naturelles et écologiques dans les petits États insulaires en développement. Pour ce qui est des secours en cas de catastrophe, le Département est intervenu deux fois dans des petits États insulaires en développement des Caraïbes, après le passage du cyclone Luis et lors d'une recrudescence de l'activité volcanique. Il a pu répondre aux besoins les plus urgents en mobilisant des ressources en espèces et en nature auprès de la communauté internationale. Dans la région du Pacifique, le Secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles a notamment organisé la quatrième Réunion sur la prévention des catastrophes naturelles dans la région du Pacifique; mis au point et publié des plans de gestion des catastrophes à l'intention de quatre pays; établi un projet de directives pour l'atténuation des effets des catastrophes, la sensibilisation et l'éducation du public et la gestion de l'information; continué d'assurer des sessions régionales de formation; élaboré des programmes de travail par pays; lancé des projets pilotes visant à appliquer les techniques de prévention des catastrophes naturelles à Fidji et dans les îles Cook.

10. Le PNUÉ a modifié son plan de sensibilisation et de préparation aux accidents industriels au niveau local pour l'adapter aux régions portuaires. Habitat, lui, a prorogé de trois ans son programme d'appui aux pays des Caraïbes sur la planification des établissements humains, et les questions connexes relatives à la gestion de l'environnement; il a également établi, en collaboration avec le PNUD, un avant-projet de relèvement des zones sinistrées à l'intention d'un certain nombre de petits États insulaires en développement des Caraïbes, et prévoit de lancer un programme de formation à la construction. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) est intervenu plusieurs fois à la suite de catastrophes naturelles survenues dans des petits États insulaires en développement : à Antigua-et-Barbuda, à Saint-Kitts et à la Dominique, pour réparer les dégâts occasionnés par un cyclone, et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à la suite d'inondations, de glissements de terrain et d'éruptions volcaniques.

11. Dans le cadre du Programme sur les cyclones tropicaux de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), on a organisé une série de manifestations consacrées, parfois exclusivement, aux petits États insulaires en développement : un atelier sur la prévision des cyclones tropicaux et les dispositifs d'alerte dans la région du sud-ouest de l'océan Indien; un séminaire conjoint sur l'évaluation des risques météorologiques et hydrologiques en Asie; une conférence sur les ouragans dans les Caraïbes; une session de formation à la météorologie tropicale et à la prévision des cyclones tropicaux. En outre, le Centre d'alerte en cas de cyclones tropicaux des Fidji est devenu un centre météorologique spécialisé régional de l'OMM en juin 1995. Dans les Caraïbes, un système de télécommunications par satellite a remplacé le réseau terrestre en avril 1996. La contribution de l'OMM comprenait également une série d'actions exécutées dans le cadre de son programme de services météorologiques publics :

/...

a) publication d'un guide sur les pratiques suivies par les services météorologiques publics; b) réunion d'experts sur les services météorologiques publics et la planification des secours en cas de cyclone, tenue à la Trinité-et-Tobago en décembre 1995; c) atelier de formation sur les techniques de communications efficaces et les relations avec les médias pour les Caraïbes et les Amériques, tenu au Costa Rica en mai 1996. La Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a mis au point un Système international d'alerte rapide aux tsunamis, qui permet de diffuser auprès des États Membres du Pacifique des conseils de surveillance, des mises en garde ou des avis d'alerte.

3. Gestion des déchets

12. Dans ce domaine d'activité, Habitat exécute actuellement des projets portant sur l'amélioration des établissements et des infrastructures, l'assainissement, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets solides, dans le Pacifique – à Kiribati, à Tuvalu et dans les Îles Marshall – ainsi que dans les Caraïbes – à la Grenade et à Saint-Vincent-et-les Grenadines. Le PNUE compte organiser en 1996 un atelier principalement axé sur la gestion des déchets solides et la protection de la qualité de l'eau, à l'intention des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique. Quant à la Banque mondiale, elle a publié récemment un document intitulé "Déversement des déchets et des eaux usées en mer", qui s'appuie sur l'expérience d'un certain nombre de petits États insulaires en développement pour démontrer la nécessité d'améliorer les méthodes d'élimination des déchets.

4. Ressources côtières et marines

13. Le PNUE a indiqué qu'il avait exécuté les activités suivantes : relevé marégraphique pour l'ensemble des Grandes Comores; organisation, aux Seychelles, d'un atelier sur l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens; lancement de projets pilotes de gestion intégrée des zones côtières en République dominicaine, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent-et-les Grenadines, un projet de ce type étant également prévu pour les Comores; élaboration d'un protocole pour les pays des Caraïbes concernant les sources de pollution du milieu marin résultant d'activités terrestres; renforcement des centres de coordination nationaux du Système international d'orientation pour les sources d'information en matière d'environnement. Par ailleurs, la Banque mondiale a largement appuyé une série d'ateliers internationaux sur la gestion des récifs coralliens organisés dans un certain nombre de petits États en développement. Elle s'est engagée à aider les petits États insulaires en développement de l'océan Indien et d'Afrique de l'Est à participer à la prochaine Conférence intergouvernementale sur la suite à donner à la résolution d'Arusha sur la gestion intégrée des zones côtières, qui doit se tenir aux Seychelles en octobre 1996.

14. La vingt-huitième Conférence générale de l'UNESCO, qui s'est tenue en octobre et novembre 1995, a adopté, dans le cadre de sa stratégie à moyen terme, un projet multidisciplinaire portant sur une période de six ans, intitulé "Environnement et développement dans les régions côtières et les petites îles". Un certain nombre de projets pilotes ont été lancés et certains projets existants, notamment dans les Caraïbes, sont actuellement réorientés pour

/...

couvrir une série de problèmes concernant les régions côtières et les petites îles. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) met la dernière main à un projet d'assistance technique en matière de pêche à l'intention des petits États insulaires en développement, qui sera axé sur le renforcement des institutions, la protection et la gestion des pêcheries des zones économiques exclusives (ZEE) et l'amélioration de la gestion du poisson après capture et des modalités de commercialisation.

5. Ressources en eau douce

15. Les activités programmées dans ce domaine sont notamment les suivantes : la publication par le PNUE d'un Guide des technologies de substitution permettant de développer les ressources en eau douce des petits États insulaires en développement; plusieurs projets de l'UNICEF visant à faciliter l'accès à l'eau potable et aux installations d'assainissement, à Haïti, à Sao Tomé-et-Principe et au Cap-Vert; un colloque de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur le rôle des femmes dans l'approvisionnement en eau et les utilisations de l'eau en République dominicaine; un séminaire régional de formation sur la gestion des ressources en eau organisé par la Banque mondiale à l'intention des pays insulaires des Caraïbes. Dans le cadre de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 4-15 septembre 1995), l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et l'UNICEF ont organisé un atelier conjoint sur le thème "Les femmes, l'eau et l'assainissement".

16. Dans le même domaine d'activité, la Conférence de l'OMM et la Banque interaméricaine de développement (BID) ont établi un plan d'action pour l'évaluation et la gestion des ressources en eau des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (mai 1996); l'OMM et la Banque mondiale ont formulé un projet de création d'un système d'observation hydrologique pour les pays des Caraïbes; l'UNESCO a lancé à Kiribati, à Tonga et aux Îles Salomon un projet pilote pour les régions côtières et les petites îles, conçu dans l'optique selon laquelle la gestion des ressources en eau douce fait partie intégrante du processus de développement durable.

6. Ressources foncières

17. Dans ce domaine, Habitat, en collaboration avec l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le PNUE, a élargi son programme sur les établissements humains et les questions connexes relatives à la gestion de l'environnement dans les Caraïbes. Par ailleurs, avec l'aide de la Banque de développement des Caraïbes et du PNUE, il établit des plans de gestion intégrée des établissements et des zones côtières à la Grenade et à Saint-Vincent-et-les Grenadines.

7. Ressources énergétiques

18. Le PNUE a signalé qu'au titre de ce domaine d'activité il fournissait aux petits États insulaires en développement une assistance et des informations en matière de technologies et de politiques énergétiques par l'intermédiaire de son Centre de collaboration sur l'énergie et l'environnement.

/...

8. Ressources touristiques

19. Le PNUE a achevé l'élaboration de documents d'information sur les codes de conduite en matière d'environnement, qui sont destinés aux touristes et seront distribués aux offices du tourisme, aux agences de voyage et aux voyagistes et inclus dans des dossiers sur le respect de l'environnement conçus à l'intention des hôtels. Le PNUE et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) conduiront conjointement des études pilotes sur les incidences des activités touristiques sur les ressources côtières et marines en République dominicaine, en Haïti et à Saint-Vincent-et-les Grenadines. En collaboration avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et une organisation non gouvernementale européenne, le PNUE élabore un système d'attribution de prix dont le but est de reconnaître la gestion écologiquement rationnelle des zones côtières touristiques et de promouvoir l'éco-étiquetage. Parmi les activités entreprises par le PNUE en collaboration avec les associations de professionnels du tourisme, on notera la préparation d'une brochure sur les technologies écologiquement rationnelles appliquées à l'hôtellerie, la mise au point d'un programme de formation destiné aux écoles hôtelières et aux écoles de tourisme et l'élaboration d'une brochure présentant des études de cas en matière de tourisme écologiquement rationnel.

20. Dans le but d'accroître la représentation des petits États insulaires en développement des Caraïbes dans les réserves de la biosphère et les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, un séminaire de promotion du patrimoine mondial a été organisé à Saint-Kitts-et-Nevis en mars 1996. Par ailleurs, en décembre 1995, un séminaire régional sur le tourisme s'est tenu en Papouasie-Nouvelle-Guinée dans le cadre du Programme mondial des océans Vaka Moana que l'UNESCO se propose de lancer dans le Pacifique. Ce séminaire a réuni des experts des États insulaires du Pacifique qui ont débattu de différentes questions liées à l'impact du tourisme sur la culture et l'environnement.

9. Diversité biologique

21. En janvier 1996, l'UNESCO a lancé un projet interrégional appelé "Integrated Biodiversity Strategies for Island and Coastal Areas" (Stratégies intégrées en matière de diversité biologique dans les zones insulaires et côtières). L'objectif était d'aider les pays à formuler des stratégies intégrées de coopération interrégionale en matière de diversité biologique entre les États côtiers et insulaires et de promouvoir l'application de la Convention sur la diversité biologique. La Banque mondiale a élaboré un projet de programme opérationnel pour les zones marines protégées qui devrait être financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) au titre de ses activités en matière de diversité biologique. Ce projet, si son financement est approuvé, permettra d'aider de nombreux petits États insulaires en développement à créer et à gérer de telles zones. Le PNUE a élaboré des documents techniques sur les différents aspects de la diversité biologique dans les petits États insulaires en développement en s'appuyant sur les bases de données des systèmes d'information géographique et aide actuellement les Bahamas, Antigua-et-Barbuda, la Barbade, les Seychelles, les Îles Salomon et Vanuatu à mettre au point des plans d'action nationaux de protection de la diversité biologique qui seront financés par le FEM.

/...

10. Institutions nationales et capacités administratives

22. Le PNUÉ a aidé Kiribati à élaborer le cadre général d'un droit de l'environnement et procédera à la fin de 1996 à l'évaluation des besoins de Vanuatu. Il examine actuellement les demandes des Îles Cook et de Tuvalu concernant l'élaboration d'une législation de l'environnement. Dans le cadre de son programme de coopération technique, Habitat aide plusieurs petits États insulaires en développement du Pacifique Sud et des Caraïbes à renforcer la capacité de leurs institutions de formuler des plans de développement des établissements humains et d'utilisation des terres, de maîtriser le développement et d'appliquer les systèmes intégrés de gestion. Le Programme de formation à la gestion des catastrophes mis en oeuvre par le Département des affaires humanitaires et le PNUD porte essentiellement sur le renforcement des capacités nationales en matière de prévention et de gestion des catastrophes naturelles. Au cours de la période considérée, des séminaires de formation ont été organisés au niveau national en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Cuba et dans des États membres de la Commission de l'océan Indien. Après l'achèvement de plusieurs ateliers, on a lancé des activités de suivi, dont l'élaboration d'un plan d'action pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Une deuxième phase d'activités nationales a été lancée dans les États des Caraïbes orientales.

23. Le PNUD a poursuivi ses travaux relatifs au programme d'assistance technique (SIDSTAP), en mettant l'accent sur l'évaluation des lacunes des activités de coopération technique entreprises au titre du Programme d'action en Afrique et dans les Caraïbes. Pour ce qui est de l'Afrique, il a élaboré et diffusera prochainement des exercices d'évaluation et de formulation. L'un des objectifs de ces exercices est de faire appel à la concurrence pour répondre aux besoins prioritaires et, par la suite, d'aider à la mobilisation des ressources aux niveaux national, régional et international.

24. Le PNUD a publié le premier volume du Directory of Institutions and Experts in Small Island Developing States (répertoire des institutions et des experts spécialisés dans les petits États insulaires en développement) et a pratiquement achevé la préparation du deuxième. La mise à jour de l'étude de faisabilité du réseau informatique SIDSNET est terminée. Des consultations ont été organisées à New York avec l'Alliance des petits États insulaires à New York sur la poursuite de cette étude. L'Université des Nations Unies (UNU) a signalé le lancement, en juin 1995, d'un réseau accessible via Internet, le Small Islands Network, qui est destiné à renforcer et à coordonner les activités de recherche, de formation et d'information entreprises par les petits États insulaires en développement. L'UNU envisage d'entreprendre conjointement avec le Réseau de développement durable du PNUD un projet visant à faciliter l'accès des îles isolées du Pacifique Sud à l'information. En mars et en octobre 1995, elle a organisé deux colloques internationaux à Tokyo sur les thèmes : "Petites îles et développement durable" et "Multimédia et valorisation des ressources humaines".

25. Le Centre CNUCED/OMC du commerce international a organisé plusieurs programmes de formation et d'autres projets destinés à renforcer les capacités nationales des pays bénéficiaires en matière de commerce international. Il s'agit notamment d'un programme d'amélioration de la gestion des importations, destiné aux États insulaires du Pacifique, qui a été mis en oeuvre en janvier 1996; d'une mission de préprogrammation entreprise à Haïti en

/...

septembre 1995 pour recenser les besoins en matière de coopération technique dans le domaine de l'import-export; d'une mission d'appui aux programmes commerciaux organisée à la Jamaïque en septembre 1995; et d'une série de séminaires et ateliers d'information organisés dans les Caraïbes entre janvier et juillet 1996 sur le thème "Guide sur les négociations d'Uruguay". Deux séminaires similaires se sont tenus dans le Pacifique en juin 1996. Dans le cadre du Programme d'éducation et de formation de l'OMM, six bourses ont été accordées à des participants originaires de petits États insulaires en développement à la fin de 1995. Pour sa part, l'INSTRAW, en collaboration avec d'autres organisations, a élaboré un programme de formation sur le sujet "Femmes, gestion de l'environnement et développement durable".

11. Institutions régionales et coopération technique

26. Le bureau sous-régional du PNUD pour le Pacifique élabore actuellement un programme destiné à la sous-région. Le Groupe spécial de la coopération technique entre les pays en développement et les trois principales organisations intergouvernementales de la sous-région, à savoir le Forum du Pacifique Sud, le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud et le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique ont entamé des discussions sur l'application de ce programme.

27. Le PNUE joue le rôle de point de contact pour l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens dans les Caraïbes. En Afrique, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a créé, avec la participation du PNUE, le Comité sur les écosystèmes insulaires.

28. La FAO a établi des bureaux sous-régionaux dans le Pacifique (Samoa) et les Caraïbes (Barbade) en vue de resserrer sa collaboration avec les institutions régionales. Par ailleurs, lors de consultations techniques organisées à Apia (Samoa) en mai 1996, elle a mis au point un programme sous-régional de développement durable dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche pour le Pacifique. Des consultations similaires sont prévues pour 1997 dans les Caraïbes.

29. À la fin de 1995, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a lancé un projet d'une durée de trois ans destiné à appuyer les activités de formation du secrétariat du Forum du Pacifique Sud dans le domaine de la détection et de la répression des infractions en matière de drogues. Dans les Caraïbes, une réunion de haut niveau organisée en mai 1996 a adopté un plan d'action axé sur le contrôle des drogues, la réduction de la demande, la législation, la répression et la coopération maritime. En février-mars 1996, le bureau extérieur du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) à la Jamaïque a convoqué une réunion sous-régionale des gouvernements et des organisations non-gouvernementales pour faire le point sur les initiatives lancées après la Conférence internationale sur la population et le développement, évaluer les besoins et élaborer un nouveau programme sous-régional.

12. Transport et communications

30. En tant que chef de projet pour le transport maritime, la CNUCED a rédigé un rapport intitulé "Transport maritime pour les petits États insulaires en développement" qui a été examiné par la Commission du développement durable à sa quatrième session en 1996. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a élaboré un rapport sur le transport aérien. Par ailleurs, elle a examiné une étude relative aux aéroports du Pacifique destinée à la Banque asiatique de développement et a mis sur pied, lors d'une réunion organisée à Vanuatu en novembre 1995, un projet de coopération relatif à la sécurité aérienne. L'envoi d'une mission au Cap-Vert en novembre-décembre 1995 a conduit à l'élaboration d'un descriptif de projet et de plusieurs directives. En Haïti, l'OACI met en oeuvre un projet qui vise à élaborer un code de l'aviation civile et à familiariser les contrôleurs du ciel avec les procédures applicables en cas de trafic très dense.

31. En 1996, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a contribué à l'examen par la Commission du développement durable du Programme d'action et a lancé un certain nombre de projets dans des petits États insulaires en développement, au nombre desquels on retiendra la création d'un réseau régional d'informations par satellite dans les Caraïbes, le financement d'un atelier à la Grenade et l'offre de séminaires de formation et de bourses dans la région. Dans le Pacifique, l'UIT a terminé la deuxième phase d'un projet relatif à l'élaboration de modèles de tarification en Papouasie-Nouvelle-Guinée ainsi qu'un plan directeur pour la radio et la télévision à Fidji. Une étude sur l'extension des services de télécommunications aux îles éloignées, destinée à Kiribati, a été achevée et une étude sur le développement des télécommunications rurales, consacrée aux Îles Salomon, est en cours. En Afrique, l'UIT a offert au Cap-Vert une assistance portant sur des questions tarifaires. L'UNESCO a fourni du matériel aux réseaux nationaux de diffusion des petits États insulaires en développement des Caraïbes, formé du personnel spécialisé dans l'information et coordonné des projets communautaires dans le domaine des médias.

13. Science et technologie

32. Le PNUE gère actuellement un réseau de centres de production non polluante qui permet d'échanger des informations et des données d'expérience aux niveaux international et national. Un centre a été créé à Malte. Par l'intermédiaire de ses réseaux INFOTERRA à Fidji, à Samoa, aux Maldives et dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes, le PNUE appuie l'échange d'informations sur l'environnement entre ces différents pays. Dans le cadre de ses activités opérationnelles, Habitat met à la disposition des petits États insulaires en développement des instruments techniques pour la planification de l'utilisation des sols et des établissements humains et des systèmes d'information géographique et d'information visuelle pour la planification des établissements humains.

14. Valorisation des ressources humaines

33. Aux Maldives, l'UNICEF a apporté son concours à la formation sur place d'enseignants et à la mise au point d'un système d'habilitation pour la formation en cours d'emploi. En outre, le Fonds a aidé le Cap-Vert à réaliser une étude destinée à améliorer la qualité de l'enseignement ainsi qu'une étude visant à déterminer les besoins en repas et fournitures scolaires. Il a également contribué au lancement d'un projet pilote d'éducation spécialisée pour enfants handicapés. L'UNICEF et l'UNESCO ont appuyé conjointement la mise en oeuvre d'une stratégie de réforme de l'enseignement dans les pays de l'OECD. Enfin, l'UNICEF a présenté des recommandations sur la réforme de l'enseignement au gouvernement de la Barbade et a contribué à l'élaboration et à l'homologation de guides didactiques destinés aux enseignants du primaire à la Dominique.

15. Indice de vulnérabilité

34. Plusieurs organisations se sont penchées sur la question, parfois avant la tenue de la Conférence mondiale. Ainsi, en 1992 et 1993, la CNUCED et la CARICOM ont commandé des études qui se sont avérées particulièrement enrichissantes³. En 1996, le secrétariat du Commonwealth a réalisé une étude non encore publiée sur les moyens de mesurer la vulnérabilité des petits États. La CESAP a également commencé des travaux sur l'indice de vulnérabilité, en particulier pour les petits États en développement du Pacifique. Les travaux réalisés ou en cours traitent de la vulnérabilité économique, y compris la vulnérabilité qui découle de la fragilité de l'environnement, de l'incidence des catastrophes naturelles à l'échelle nationale, des problèmes que pose la petite dimension des pays et de l'éloignement des marchés. Le Comité de la planification du développement a également abordé la question de la vulnérabilité économique dans ses travaux sur les critères d'identification des pays les moins avancés. Un groupe de travail du Comité doit se réunir du 13 au 15 janvier 1997 pour revoir la liste des pays les moins avancés et étudier les possibilités d'améliorer les critères d'identification, comme le prévoit la résolution 46/206 de l'Assemblée générale. Plusieurs membres du Comité ont manifesté de l'intérêt pour la question de l'indice de vulnérabilité des petits États insulaires en développement. Le Département de la coordination des politiques et du développement durable a prévu de convoquer en 1996/97, en collaboration avec la CNUCED et d'autres organisations, un groupe d'experts chargé d'étudier la question, comme demandé dans la résolution 50/116 de l'Assemblée générale.

II. APPLICATION AU NIVEAU RÉGIONAL

35. La présente section rend compte de l'application du Programme d'action au niveau régional. Elle porte sur les grandes régions où se trouvent des petits États insulaires en développement pour lesquelles on dispose de données à jour, notamment sur les activités des commissions régionales de l'ONU et d'autres organes intergouvernementaux régionaux.

A. La région de l'Afrique

36. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a indiqué que ses activités et ses programmes, lancés en collaboration avec le PNUD en vue de l'application du Programme d'action en faveur des petits États insulaires en développement, avaient continué sur la lancée décrite dans le dernier rapport du Secrétaire général (A/50/422 et Add.1).

37. La Commission pour l'océan Indien (COI) exécute actuellement un programme régional en faveur de l'environnement intitulé "Appui aux programmes environnementaux dans les pays de la COI" qui a pour objectif de soutenir les politiques nationales de gestion intégrée des zones côtières. Ce programme, financé en application des dispositions relatives aux finances et à la coopération technique de la Convention de Lomé entre la Communauté européenne et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), est axé sur les cinq domaines suivants : élimination et gestion des déchets solides; élimination et gestion des déchets liquides; pollution par les hydrocarbures; et pollution de l'eau par les déchets toxiques.

38. En vertu de la Convention de Lomé, la Communauté européenne a fourni aussi une aide au Cap-Vert et à Sao Tomé-et-Principe dans le cadre de ses programmes régionaux en faveur de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale respectivement. Au Cap-Vert, son assistance a surtout porté sur l'aménagement de la capitale, Praia, et l'électricité, l'approvisionnement en eau potable et les soins de santé; et à Sao Tomé-et-Principe, sur le développement des pêches, la protection des écosystèmes forestiers et la réorganisation des infrastructures économiques. À Maurice et aux Seychelles, elle a apporté une aide à la protection et à la gestion de l'environnement et à la gestion des zones côtières à des fins touristiques.

B. La région des Caraïbes

39. Au cours de la période considérée, le siège sous-régional de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) s'est intéressé en partie à des publications consacrées à des problèmes qui touchent les petits États insulaires en développement de cette sous-région. En outre, un programme et les mécanismes institutionnels nécessaires à sa mise en oeuvre sont en train d'être mis au point pour faciliter l'application du Programme d'action et sa coordination au niveau régional. On prévoit ainsi de créer un groupe commun de coordination et un groupe consultatif régional et d'axer le programme de travail sur le renforcement des capacités, la gestion de l'information, la sensibilisation du public et les moyens de financement.

40. L'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), agissant en tant que bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), fournit une assistance aux petits États insulaires en développement des Caraïbes dans le cadre d'un plan de coopération pour la santé dans les Caraïbes dont les activités recouvrent l'approvisionnement et l'assainissement, la gestion des déchets solides, la planification préalable et les interventions en cas de catastrophe, les services de santé et la gestion de l'environnement. Un plan opérationnel quinquennal a été établi dans le cadre de la stratégie de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) en faveur du développement durable. Il

/...

repose sur une gestion des systèmes des îles et reprendra les priorités en matière de gestion des ressources définies par les États des Caraïbes orientales.

41. Les Caraïbes seront également les bénéficiaires d'un projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) portant sur la planification en tant que moyen de s'adapter au changement climatique mondial. Ce projet, qui devait être lancé en septembre 1996, a été élaboré et sera géré par l'Organisation des États américains (OEA) en tant qu'agent d'exécution de la Banque mondiale. Il a pour objectif d'aider les gouvernements et les institutions régionales à renforcer les capacités de suivi et d'analyse des tendances concernant le climat et le niveau de la mer; à identifier les zones menacées par le changement climatique et l'élévation du niveau de la mer; à mettre au point un système intégré de gestion et de planification; à développer les capacités régionales et nationales par le biais de la mise en valeur des ressources humaines et du renforcement des institutions; à recenser et évaluer les mesures et les moyens d'action existants; et à réunir des informations en vue de la préparation de communications nationales. L'OEA a également poursuivi l'exécution d'un projet quinquennal d'atténuation des effets des catastrophes dans les Caraïbes financé par l'Agency for International Development des États-Unis (USAID).

42. La Communauté européenne a apporté son aide en vue du développement du tourisme, de la promotion des échanges commerciaux, du développement de l'infrastructure et du renforcement des capacités aux niveaux national et régional. Grâce à un financement régional au titre de la septième opération du Fonds européen de développement, une action de sensibilisation à la protection de l'environnement devrait être menée par le biais de programmes d'éducation et de formation, du renforcement des institutions et de la mise en place de systèmes d'information.

C. La région de l'Asie et du Pacifique

43. La CESAP a fait savoir que s'était tenue en novembre 1995 une conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique. Entre autres tâches, la Conférence a étudié les mesures à prendre pour atteindre les objectifs du Programme d'action. Les pays insulaires du Pacifique ont mis au point leur contribution à la conférence lors d'une réunion préparatoire organisée à Port Vila (Vanuatu) par le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique.

44. Parmi les autres initiatives prises par la CESAP, on peut mentionner : l'élaboration d'une monographie sur la prise en considération du développement durable dans la prise des décisions économiques aux Îles Salomon et à Vanuatu; l'établissement d'un rapport sur l'état de l'environnement dans les pays insulaires du Pacifique; l'organisation de cours de formation et d'ateliers et de séminaires sur les échanges commerciaux et les investissements, le tourisme, les statistiques, la télédétection et les systèmes d'information géographique et d'autres aspects du développement durable; la publication de manuels et de directives sur la gestion des déchets dangereux et le développement écologiquement viable du tourisme; et la fourniture d'une assistance technique et de services consultatifs. Des progrès ont également été faits dans la mise au point d'indicateurs du développement durable à commencer par le rassemblement

/...

de données économiques. On s'efforce maintenant de mettre au point un indice de vulnérabilité pour les petits États insulaires en développement du Pacifique. Des calculs ont été faits à titre expérimental au moyen de certains indicateurs pour plusieurs pays.

45. Dans le Pacifique, l'assistance régionale de la Communauté européenne est canalisée par le Programme régional sur l'environnement dans le Pacifique Sud (SPREP). Elle vise à promouvoir la protection de la diversité biologique, la gestion des zones côtières et la gestion des déchets solides, ainsi que le développement écologiquement viable du tourisme, la surveillance des pêches, et l'évaluation des stocks de thon.

46. Le SPREP a organisé, avec le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique, la première réunion de son Comité consultatif en octobre 1995 afin de coordonner et de favoriser l'application du Programme d'action. Le SPREP a mis à jour certaines initiatives régionales dans le cadre de chacun des 14 domaines prioritaires du Programme d'action, y compris l'organisation d'ateliers régionaux et de réunions annuelles concernant le changement climatique à l'intention des directeurs de services météorologiques et des climatologues. Une stratégie de protection de l'environnement marin dans la région du Pacifique a été mise au point en collaboration avec le SPREP, le secrétariat du Forum du Pacifique Sud et plusieurs institutions bilatérales et multilatérales; sa mise en oeuvre doit commencer en 1996. L'exécution du Programme régional de réduction au minimum et de gestion des déchets et de prévention de la pollution a récemment commencé sous la coordination du SPREP. Dans le domaine de la gestion des déchets, plusieurs ateliers de formation à l'évaluation de la pollution marine ont été organisés et un programme régional de sensibilisation aux dangers que posent certains déchets et d'éducation sera bientôt lancé par le SPREP.

III. PROGRÈS FAITS DANS L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION AU NIVEAU NATIONAL

47. La présente section résume les informations reçues des gouvernements de 12 petits États insulaires en développement au sujet des mesures qu'ils ont prises pour appliquer au niveau national les dispositions du Programme d'action (voir liste à l'annexe II), complétées de celles communiquées par des organisations régionales dépendant des Nations Unies et indépendantes.

A. La région de l'Afrique

48. Dans la région de l'Atlantique, le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe a dit collaborer avec des organisations bilatérales et organisations non gouvernementales (ONG) européennes dans le cadre de projets nationaux de protection des forêts et de l'environnement. Le Gouvernement a imposé comme condition que les investisseurs fassent rapport sur l'impact de leurs activités sur l'environnement.

49. Les activités menées au Cap-Vert ont essentiellement visé à appliquer le Plan de développement à long terme du tourisme qui prévoit d'importants aménagements de l'infrastructure physique du pays, notamment sa capitale, ainsi que l'adoption de lois adaptées, la création d'un fonds de développement du

/...

tourisme et l'amélioration de la collecte de données statistiques sur le tourisme. L'application de ce plan est étroitement liée au financement de sources bilatérales et multilatérales.

50. Dans la région de l'océan Indien, le Gouvernement des Comores a adopté un document d'orientation générale sur l'environnement et un plan d'action pour l'environnement dont s'inspirent ses politiques de développement durable et d'utilisation écologiquement viable des ressources naturelles. Un vaste projet de préservation de la diversité biologique, à financer par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a été élaboré et doit être approuvé et exécuté. Le Gouvernement de Maurice a également adopté des plans et des programmes visant à promouvoir une utilisation écologiquement viable des ressources du pays en vue du développement. L'accent y est mis sur le suivi de l'évolution de la situation des zones côtières et les mesures pour y faire face. Les compétences des services d'urbanisme sont en train d'être renforcées pour que les normes applicables aux nouveaux projets soient respectées, notamment les restrictions relatives à la hauteur, la surface, l'emplacement des constructions et aux matériaux utilisés. Des lois ont été adoptées pour instituer un système de certificats de développement offrant d'importantes exonérations fiscales et d'autres encouragements au respect des règles. Les plans des hôtels à construire doivent désormais obligatoirement comprendre des installations de traitement des eaux usées. Des dispositions visant à réglementer la navigation de plaisance figurent dans des textes qui sont actuellement à l'étude.

51. Depuis l'adoption de lois exigeant la réalisation d'évaluations de l'impact sur l'environnement de tous les projets, en septembre 1994, le Gouvernement des Seychelles s'est efforcé de renforcer le cadre réglementaire en place pour donner effet à ces mesures. Des réunions ont eu lieu en décembre 1995 et en mars 1996 pour voir comment ces lois étaient appliquées dans certaines zones, notamment dans des espaces sensibles. La formation des fonctionnaires à divers aspects de cette réglementation est en cours. Des activités ont été menées sur le terrain dans le cadre de programmes de prévention et de contrôle de la pollution, de gestion des déchets, et des ressources en eau; d'utilisation et de conservation de l'énergie; de gestion des forêts et des ressources marines. Dans le domaine de la gestion des déchets, le Gouvernement a récemment déclaré son intention d'attirer des investissements privés pour mettre en place un système de traitement des déchets solides à Mahé selon la formule dite de construction-prise de possession-exploitation-transfert. Dans le domaine de l'énergie, le Gouvernement espère obtenir de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) les fonds nécessaires à l'exécution d'un programme d'économies et de maîtrise de l'énergie qui, depuis son élaboration en 1988, n'avait jamais pu être lancé faute de crédits. L'exécution et le suivi de ce projet revu à la baisse exigera une assistance de 250 000 dollars.

B. La région des Caraïbes

52. Plusieurs mesures législatives ont été prises par le Gouvernement de la Barbade. Une redevance écologique est désormais imposée pour financer le coût de l'élimination des déchets provenant d'articles importés. La loi sur la planification des villes et des campagnes a été amendée avec effet au 1er janvier 1996 et rend désormais obligatoire l'installation de réservoirs

/...

d'eau pour certaines catégories de locaux à usage résidentiel, commercial, industriel et autre. De même, la version finale d'un projet de code barbadien de l'urbanisme et un projet de loi relative à la gestion des zones côtières ont été mis au point par le Gouvernement. Ce projet de loi vise à réglementer de plus près le développement des zones côtières et comprendra un plan de gestion des zones côtières et un guide des activités dans ces mêmes zones. La création d'une Direction barbadienne de la construction, chargée d'assurer le respect du code de l'urbanisme, est à l'étude. De nouveaux techniciens et cadres ont été affectés au ministère chargé de l'environnement.

53. D'autres activités sont actuellement en cours comme le nettoyage des plages et le lancement d'un projet communautaire sur le thème de la protection de la terre et de l'habitat. Un projet national de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire en vue du développement durable sera bientôt lancé et plusieurs projets sectoriels en sont à différents stades d'élaboration.

54. Vu l'importance du tourisme pour les Bahamas, le Gouvernement de ce pays a axé son action sur le développement des ressources écotouristiques et en particulier sur la mise en valeur et la protection des ressources des îlots éloignés. Il a lancé un projet qui comprendra : une étude des ressources naturelles du pays; la mise au point et la promulgation de lois pour les protéger; le renforcement des capacités et des institutions; l'utilisation des ressources en eau et le traitement des eaux usées; la sensibilisation du public; et la création de bases de données. À Sainte-Lucie, à la suite du réexamen et de la mise à jour de la loi sur le suivi du développement, il est devenu obligatoire de réaliser des évaluations de l'impact sur l'environnement de tous les investissements. De même à la suite de la révision de la loi sur la Direction de l'approvisionnement en eau et de l'évacuation des eaux usées, l'eau est désormais facturée. D'autres projets sont soit en cours soit à l'étude par le Gouvernement, dont la réorganisation des services d'évacuation et de traitement des eaux usées et le développement de la zone côtière située au Nord-Ouest.

55. Le Gouvernement de Cuba fait actuellement le point des textes législatifs en vigueur dans le domaine de l'environnement pour élaborer une nouvelle loi-cadre dans ce domaine. Plusieurs changements ont déjà été apportés y compris la mise au point systématique de normes techniques; l'adoption en 1995 d'une loi rendant obligatoire la réalisation d'évaluations de l'impact sur l'environnement d'un certain nombre d'activités économiques dans les zones côtières, notamment du tourisme; l'adoption de lois sur les activités minières et les investissements extérieurs en 1994-1995; et l'élaboration de textes de loi relatifs aux zones côtières. Des mesures fiscales ont aussi été prises à commencer par l'introduction en août 1994 d'une écotaxe sur la consommation et l'exploitation de toutes les ressources naturelles et la mise au point d'un système d'incitations économiques à la protection de l'environnement marin. D'autres dispositions sont à l'étude dans le cadre d'un projet de loi fiscale. Le Gouvernement a annoncé que des progrès avaient été faits dans le ramassage, la réutilisation et le recyclage de certains déchets industriels comme le papier, le carton, les métaux, le verre, le plastique, les pneus, les huiles usées et les lubrifiants. Le Centre national pour la diversité biologique et le groupe chargé de la sécurité biologique sont deux des institutions responsables de la diversité biologique qu'a créées le Gouvernement cubain. Ce dernier a

/...

fait savoir qu'à cause de la crise économique que traversait actuellement le pays et des effets de l'embargo commercial imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, il lui était très difficile, faute de moyens financiers et techniques, de progresser dans la réalisation des objectifs fixés.

C. La région de l'Asie et du Pacifique

56. Le Samoa a peu progressé dans la mise en oeuvre de sa stratégie nationale de gestion de l'environnement, et ce dans plusieurs domaines, dont la collecte de données et l'établissement de rapports nationaux. Cette situation s'explique principalement par l'insuffisance des ressources institutionnelles et humaines. Quatre domaines d'action prioritaires ont toutefois été définis dans le cadre du programme Capacités 21 de la stratégie, à savoir la gestion des déchets, les questions intéressant la population, l'approvisionnement en eau, et l'occupation des sols. En 1995, une équipe spéciale, créée en vertu du Protocole de Montréal, et rassemblant les représentants de 12 ministères, a commencé ses travaux en vue de mettre au point des politiques et des méthodes qui permettraient d'éliminer progressivement l'utilisation des substances appauvrissant la couche d'ozone. Un projet de programme de pays, au financement duquel le Secrétariat du Protocole de Montréal est censé participer, est en cours d'élaboration. En décembre 1995, le Samoa a créé un comité national chargé de la politique relative à la diversité biologique pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur la diversité biologique. Un projet de document sur la stratégie de préservation de la diversité biologique au Samoa est actuellement mis au point en vue d'être appliqué, et un certain nombre de zones à préserver seront définies. En ce qui concerne les changements climatiques, deux ateliers nationaux ont été organisés et des études ont été entreprises sur les sources et les puits des gaz à effet de serre. Le pays a reçu une aide financière, par l'intermédiaire du FEM, afin d'établir les rapports nationaux prévus par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les ateliers et les programmes mis sur pied pour évaluer les activités favorisant l'élévation du niveau des mers, la vulnérabilité face à ce phénomène et les méthodes d'adaptation se poursuivent. D'autres programmes ont été élaborés pour la gestion des ressources en eau et la préservation des mangroves et des ressources foncières.

57. Fidji a mis au point un plan d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures ou de produits chimiques, mais les autres pays de la région de l'Asie et du Pacifique n'ont toujours rien prévu dans ce domaine. Peu d'efforts ont été déployés pour élaborer des stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques; les travaux en cours portant sur la vulnérabilité aux changements climatiques devraient toutefois jeter les fondements de ces stratégies.

58. Le Samoa a institué un système de consignation pour les bouteilles de boisson, et la Micronésie a pris des mesures analogues pour les canettes en aluminium. Des toilettes biologiques sont mises à l'essai en Micronésie, à Kiribati et au Palaos. Il n'en demeure pas moins que tous les petits États insulaires en développement du Pacifique manquent cruellement d'installations portuaires pour le traitement des déchets transportés par les navires, principalement à cause de l'insuffisance des ressources, notamment financières. Des raisons similaires expliquent l'absence, dans presque tous les cas, de

/...

programmes destinés à promouvoir la participation communautaire et à sensibiliser le public à la gestion des déchets et à la préservation de l'environnement dans le Pacifique. Seuls la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fidji et Kiribati ont avancé dans la mise en oeuvre de plans de gestion intégrée des zones côtières. L'insuffisance des données nécessaires à la surveillance de la gestion des zones côtières dans l'ensemble de la région ralentit davantage les progrès dans ce secteur. La pénurie généralisée de personnel qualifié, d'équipement technique et de données appropriées sur les ressources en eau ont également limité les progrès accomplis dans le domaine des ressources en eau douce et des ressources foncières.

59. Le Gouvernement maldivien a établi une équipe spéciale qui a commencé ses travaux en 1996 et qui a été chargée de revoir la législation nationale en matière de gestion de l'environnement et d'examiner la justesse des lois et des institutions du pays. Il a élaboré plusieurs programmes pour remédier à l'érosion des plages et a lancé un autre programme d'approfondissement des ports faisant appel à des méthodes novatrices. En 1995, 15 sites ont été proclamés zones protégées en vertu de la loi nationale sur la protection de l'environnement; on estime que d'autres études détaillées de l'écosystème marin du pays devront être effectuées avant que de nouveaux sites soient ainsi désignés.

60. Les Maldives ont également pris d'autres initiatives : des consultations, commencées en décembre 1995, en vue d'établir le rapport national relatif à l'Action 21; le programme "un million d'arbres", lancé en janvier 1996; un programme de gestion intégrée des ressources en corail; et une initiative concernant des activités d'auto-assistance (renforcement des capacités), censées être financées par le FEM.

61. Le Gouvernement des Îles Marshall a signalé qu'un certain nombre de mesures législatives avaient été prises et qu'il était nécessaire d'entreprendre des évaluations de l'impact sur l'environnement en vue de lancer de nouveaux projets et d'apporter des améliorations à l'environnement en général. La plupart de ces mesures ne sont toutefois pas respectées, principalement en raison de l'insuffisance des ressources financières et techniques nécessaires à leur application : la pénurie, parmi les fonctionnaires de l'immigration, de personnel qualifié capable d'établir et d'examiner des évaluations de l'impact sur l'environnement et d'utiliser des techniques de diagnostic des maladies et de lutte contre celles-ci a été reconnue comme étant un problème majeur. La gestion et l'élimination des déchets est un autre grand sujet de préoccupation pour les autorités compte tenu du taux de croissance démographique élevé, du développement du tourisme et de l'augmentation du nombre de paquebots de croisière. Afin de parer à certaines de ces déficiences sur le plan national, le Gouvernement a commencé à encourager la communauté à participer davantage au processus de développement et à promouvoir une plus grande utilisation des pratiques, des compétences et des connaissances traditionnelles.

D. La Méditerranée

62. À Chypre, les efforts de développement durable déployés ces dernières années sur le plan national ont porté essentiellement sur la réorientation des politiques et des réglementations afin d'assurer la protection à long terme de

/...

l'environnement et l'incorporation de considérations écologiques dans toutes les activités économiques et de développement. Cette démarche est fondée en grande partie sur les recommandations d'une vaste étude que la Banque mondiale a effectuée et qui a donné lieu, entre autres, à une série d'études sur l'utilisation des instruments fiscaux pour promouvoir les politiques environnementales, ainsi qu'à des plans pour la gestion et la préservation de la péninsule d'Akamas, la gestion et la protection des zones côtières, et la gestion des déchets dangereux.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Conclusions

63. Depuis le début du second semestre de 1995, les organismes des Nations Unies ont lancé plusieurs nouvelles initiatives en vue d'appliquer le Programme d'action. L'essentiel des efforts a porté sur le renforcement des ressources institutionnelles et humaines nécessaires à la mise en oeuvre effective du Programme. Un certain nombre d'initiatives ont été prises ces derniers mois, en particulier sur les plans international et régional, pour faire face aux conséquences des changements climatiques et de l'élévation du niveau des mers, ce qui dénote une plus grande prise de conscience du caractère dramatique de ces phénomènes pour les petits États insulaires en développement qui restent très préoccupés. L'activité est particulièrement intense au niveau régional : les commissions régionales compétentes, ainsi que plusieurs organismes intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux n'appartenant pas au système des Nations Unies, ont lancé de nouveaux programmes et de nouvelles activités portant essentiellement sur la gestion des déchets, le renforcement des capacités, l'eau et l'assainissement, la préparation aux catastrophes, et la gestion des zones côtières.

64. Le peu d'informations obtenues auprès des sources nationales montre que plusieurs petits États insulaires en développement ont commencé à appliquer des parties du Programme d'action qui occupent un rang de priorité élevé au niveau national, telles que le renforcement des institutions, en particulier dans le domaine législatif, la gestion des déchets, la gestion des zones côtières et, dans une moindre mesure, la préservation de la diversité biologique. Si l'on veut que les mesures prises sur le plan national puissent être dûment examinées, les autorités des petits États insulaires en développement devront, avec l'aide des organisations internationales compétentes si elles le jugent nécessaire, fournir des informations sur toutes les principales activités entreprises au titre du Programme.

65. Le bilan de l'action du système des Nations Unies depuis la Conférence mondiale indique que certains domaines prioritaires du Programme ne bénéficient pas de l'attention voulue, en particulier les transports et les communications, le tourisme, l'énergie, la science et la technologie, les ressources de la diversité biologique, les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers.

B. Recommandations concernant les mesures à prendre

66. Les informations figurant dans le présent rapport étayent les recommandations concernant les mesures à prendre pour mettre en oeuvre le Programme d'action qui sont énoncées dans la décision 4/16 de la Commission du développement durable². L'Assemblée générale souhaitera peut-être approuver cette décision.

67. De même, l'Assemblée générale voudra peut-être prier le Comité de la planification du développement d'examiner, en collaboration avec la CNUCED et d'autres organisations compétentes, le rapport et les recommandations de la réunion du Groupe d'experts concernant l'établissement d'un indice de vulnérabilité pour les petits États insulaires en développement, réunion qui doit être convoquée par le Département de la coordination des politiques et du développement durable, et elle jugera peut-être bon de demander au Comité de lui soumettre des recommandations pour qu'elle les examine à sa cinquante-troisième session.

Notes

¹ Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 juin 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18), chap. I, résolution 1, annexe II.

² Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1996, Supplément No 8 (E/1996/28), chap. IC.

³ Voir, par exemple, Lino Briguglio, "Small islands developing States and their economic vulnerabilities", World Development, vol. 23, No 9 (1995), p. 1615 à 1632.

ANNEXE I

Liste des petits États insulaires en développement
et des zones assimilées

Afrique

Cap-Vert
Comores
Maurice
Sao Tomé-et-Principe
Seychelles

Asie occidentale

Bahreïn

Asie et Pacifique

Fidji
Îles Cook
Îles Marshall
Îles Salomon
Kiribati
Maldives
Micronésie
Nauru
Nioué
Palaos
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Samoa
Singapour
Tokélaou
Tonga
Tuvalu
Vanuatu

Europe

Chypre
Malte

Caraïbes

Antigua-et-Barbuda
Antilles néerlandaises
Aruba
Bahamas
Barbade
Cuba
Dominique

/...

Grenade
Haïti
Îles Vierges américaines
Jamaïque
République Dominicaine
Saint-Kitts-et-Nevis
Sainte-Lucie
Saint-Vincent-et-les Grenadines
Trinité-et-Tobago

ANNEXE II

Liste des organisations et des gouvernements qui ont répondu à la demande d'informations aux fins du présent rapport

Nations Unies

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Agence internationale de l'énergie atomique
Organisation de l'aviation civile internationale
Union internationale des télécommunications
Centre du commerce international
Centre des Nations Unies pour les établissements humains
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Programme des Nations Unies pour le développement
Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
Département des affaires humanitaires/Décennie internationale
de la prévention des catastrophes naturelles
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Fonds des Nations Unies pour la population
Institut international de recherche et de formation pour la promotion
de la femme
Université des Nations Unies
Banque mondiale
Organisation mondiale de la santé/Organisation panaméricaine de la santé
Organisation météorologique mondiale
Commission économique pour l'Afrique
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Organismes régionaux n'appartenant pas au système des Nations Unies

Commission pour l'océan Indien
Organisation des États américains
Organisation des États des Caraïbes orientales
Communauté européenne
Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement

Gouvernements

Bahamas
Barbade
Cap-Vert
Chypre
Comores
Cuba
Îles Marshall
Maldives
Maurice
Samoa
Sao Tomé-et-Principe
Seychelles
